

**CONDITIONS GÉNÉRALES DE  
VENTE (CGV) pour une action de formation à  
destination d'un particulier**  
(MAJ 16/11/2020)

Le présent document, ci-après « Conditions Générales de Vente » (CGV), s'applique à toutes les offres de formation proposées par POOL D'AVENIR à des particuliers et faisant l'objet d'une commande de la part du client.

La commande est réputée ferme et définitive lorsque le client renvoie, par courrier ou email, le présent contrat et/ou devis signés portant la mention « Bon pour accord » avec sa signature et la date, ainsi qu'un paraphe sur les Conditions générales de vente.

Le fait de passer commande implique adhésion entière et sans réserve du client aux présentes CGV.

Le client reconnaît à cet effet que, préalablement à la signature du contrat, il a bénéficié des informations et conseils suffisants par POOL D'AVENIR lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.

POOL D'AVENIR se réserve le droit de réviser les présentes conditions générales à tout moment, les nouvelles conditions s'appliquant à toute nouvelle commande, quelle que soit l'antériorité des relations entre SYNERCOOP et le client.

#### DOCUMENTS CONTRACTUELS

A réception du contrat signé, POOL D'AVENIR établit un contrat de formation professionnelle pour toute action de formation professionnelle selon les textes en vigueur et l'adresse au client.

Le client s'engage à retourner trois exemplaires datés et signés dans les plus brefs délais.

A l'issue de chaque formation, une attestation de formation professionnelle individuelle est adressée au client. Une feuille d'émargement est à signer par chaque stagiaire avant chaque demi-journée de formation.

#### TARIF

Le prix par participant ou par journée est indiqué sur chaque devis ou Contrat de formation professionnelle.

L'inscription est effectuée au nom de la personne physique participant. Tous les prix sont indiqués en euros, sans taxe lorsqu'il s'agit d'une action de formation professionnelle continue. Dans les autres cas, la TVA est de 20%.

#### RÈGLEMENT

Délai de rétractation : le client dispose de 10 jours pour se rétracter à compter de la date de signature du contrat de formation, par lettre recommandée avec AR. Aucune somme n'est à verser avant expiration de ce délai.

En cas de retard de paiement à l'échéance, des intérêts de retard au taux annuel de 12 % sur le montant impayé seront dus de plein droit, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 € pour les professionnels. Elles sont exigibles sans qu'il soit besoin de mise en demeure.

#### ANNULATIONS / REMPLACEMENTS / REPORTS

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

- Remboursement au prorata temporis par POOL D'AVENIR des heures non réalisées, en cas de défaillance de l'organisme

- Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

POOL D'AVENIR se réserve le droit :

- de reporter la formation, de modifier le lieu de son déroulement ou les animateurs, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent ;
- d'exclure, à tout moment, un participant dont le comportement gênerait le bon déroulement de la formation et/ou manquerait gravement aux présentes CGV ;
- de refuser toute inscription de la part d'un client pour motif légitime et non discriminatoire, et notamment de refuser toute commande d'un client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

#### CONFIDENTIALITÉ ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le client ne peut utiliser les propositions, travaux, études et concepts, méthodes et outils de POOL D'AVENIR que pour les fins stipulées à la commande.

POOL D'AVENIR détient seule les droits intellectuels afférents aux formations qu'elle dispense, de sorte que la totalité des supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, orale...), utilisés dans le cadre de la commande demeure sa propriété exclusive.

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents de nature économique, technique ou commerciale concernant l'autre partie, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat.

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à POOL D'AVENIR sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle de prospection commerciale de formation, durant 3 ans. Suivant la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant. POOL D'AVENIR s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

Le Client autorise expressément POOL D'AVENIR à mentionner son nom, son logo et à faire mention, à titre de référence, de la conclusion d'un Contrat.

#### CONTESTATION ET LITIGES

Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera soumise à la loi française et portée devant le Tribunal de Commerce de Bar le Duc.

#### Couveuse d'entreprise